

LE PETIT JOURNAL



HAUDAINVILLE

Septembre 2023

CONTACT



Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville



03 29 84 62 86



mairie-haudainville@grandverdun.fr



www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook
et PanneauPocket

LE MOT DU MAIRE

Le dernier tiers de l'année va voir notre environnement se transformer avec les travaux des rues des Ecoles et de METZ ainsi que la rénovation du square John CHURCH.

Son inauguration sera d'ailleurs l'occasion de célébrer, samedi 7 octobre, le centenaire du monument aux morts, cérémonie à laquelle vous êtes cordialement conviés.

Bien à vous,
Patrick Lorans, Maire



Horaires d'ouverture de la Mairie



Du Lundi au vendredi
de 13h30 à 17h00

Le maire et les adjoints se tiennent
à votre disposition le

1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous

En dehors des permanences
ci-dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le Maire ou
les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06. 61.17. 25. 94

Ghislin Lubraniecki

06. 63. 22. 28. 45

Jérôme Martinet

06. 72. 83. 30. 15

**Nuisances sonores,
horaires pour le bricolage :**

Semaine : 8h-12h et 14h-20h

Samedi : 9h-12h et 14h-19h

Dim. et jours fériés : 10h -12h

Agenda :

- **Mardi 3 octobre** : séance gratuite de biokinésie à la salle polyvalente de 15h30 à 16h30. Plus de renseignements auprès de l'ILCG (03-29-83-92-15)



- **Samedi 7 octobre** de 9h45 à 12h : commémoration du centenaire du monument aux morts.

- **Vendredi 20 octobre 20h** : Conseil municipal à la salle polyvalente.

- **Samedi 21 octobre 9h -11h30** : opération « Nettoyons le village ». RDV à 9h à la Mairie.

- **Mardi 31 octobre** : collecte des bonbons pour Halloween 16h30-18h.

- **Vendredi 10 novembre 20h30** à la salle polyvalente : pièce de théâtre *La bonne Anna* de Marc CAMOLETTI interprétée par la troupe Scène de Méninges de St Mihiel. Entrée et participation libres.

- **Samedi 11 novembre** : Cérémonie du 11 novembre.

- **Samedi 25 novembre** : marche de nuit au profit du Téléthon.

- **Dimanche 2 décembre** : spectacle de la St Nicolas à la salle polyvalente.

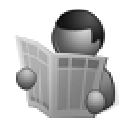
ETAT CIVIL

Décès : M. BOUSSELET Michel le 19 août 2023 à l'âge de 75 ans.

Mme GEORGE Agnès, née ROLLOT, le 25 septembre 2023 à l'âge de 75 ans.

Naissance : Kaïs, Estheban ARROUGÉ né le 30 août 2023.

Mariage : M. ASLAN Sinan et Mme LECORVAISIER Florence le 19 août 2023.





DELIBERATIONS

1 – Animations de fin d'année à l'attention des « Aînés ».

Afin de préparer les animations de fin d'année à l'attention des « Aînés » du village, Monsieur le Maire présente le bilan des dernières années concernant la distribution de colis de Noël et le repas de fin d'année. Compte tenu d'une participation de moins en moins en forte des habitants et de la difficulté de trouver un prestataire pour réaliser le repas sur place, les membres du conseil conviennent de supprimer le repas des aînés. De fait, chaque foyer comportant au moins une personne de 65 ans ou plus se verra remettre un colis.

2 – Décision modificative budgétaire.

A la suite de contrôles de la Trésorerie, il apparaît que certaines écritures de 2022 ont été enregistrées sur un compte erroné. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à faire les ajustements nécessaires.

3 – Participation à l'opération Mille talents

Lors du conseil municipal du 10 février 2023, le bilan de la participation à l'opération Mille talents 2022 avait fait ressortir que les règlements de cotisation par la commune pour des montants de faible valeur génèrent des frais supérieurs au montant remboursé. Lors du vote du budget primitif 2023, le conseil a validé la participation de la commune au dispositif Mille Talents dans la limite de 2 500€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide de participer au dispositif Mille Talents et de ne régler que les participations de la commune supérieures ou égales à 10 euros (dix euros) et ce, dans la limite des plafonds du dispositif.

4 – Fixation du loyer des appartements rénovés.

A l'occasion du départ de 2 locataires du 16 rue grande, en avril et juin de cette année, des travaux de rénovation ont été entrepris avant de proposer les logements à la location.

Pour l'appartement numéro 3, des entreprises ont été missionnées pour rénover la salle de bain et la cuisine.

Pour l'appartement numéro 4, l'employé communal a remis en peinture toutes les pièces. Un aménagement de la cuisine est programmé prochainement.

Afin de tenir compte de ces rénovations et pour se rapprocher du tarif de location au mètre carré du secteur, Monsieur le Maire propose de réévaluer le montant des loyers pour les prochains locataires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil décide :

Pour l'appartement numéro 3, de fixer le bail à 450 euros et 15 euros de provisions sur charges par mois.

Pour l'appartement numéro 4, de fixer le bail à 600 euros et 15 euros de provisions sur charges par mois.

Questions diverses :

Mise à disposition de la salle polyvalente pour l'association l'ILCG. Initialement prévu à l'ordre du jour, ce sujet n'a pas été porté au vote. Afin de définir les conditions de mise à disposition de la salle pour cette association, un complément d'information sur son fonctionnement sera demandé. En attendant une éventuelle délibération, la salle est mise à disposition gracieusement jusqu'au 31 décembre 2023, sous réserve de l'établissement d'une convention et de la présentation d'une assurance responsabilité civile.

Points d'apports volontaires.

A compter du 1^{er} janvier 2024, il sera interdit de déposer des déchets alimentaires dans les poubelles avec les autres ordures ménagères. La CAGV va donc déployer, dans chacune commune, des bornes de collecte des déchets alimentaires.

Ces points d'apports volontaires sont constitués d'un bac poubelle de 240 L enfermé dans un abri bac et commenceront à être installés prochainement.

Le Conseil municipal va proposer d'installer ces bornes de collecte aux endroits suivants :

Croisement rue des Prés – rue de la Chise

Bas de la rue de Sommedieu

Rue de la Louvière

Rue du Chaudresson près de l'ancien lavoir

Débroussaillage des chemins :

Monsieur HOCQUET est intervenu pour tailler les bords de chemin avec son épareuse, à proximité de l'autoroute et chemin de Sommedieu. D'autres chemins seront traités ultérieurement.

Projet photovoltaïque :

Une étude de faisabilité technique et financière a été demandée à l'entreprise Solartech pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le pan sud du toit de la salle polyvalente.

Avancement des travaux :

City stade de la Louvière : par manque de crédit, le projet est reporté à 2024. De nouvelles demandes de subventions seront effectuées auprès d'autres organismes.

Enfouissement des réseaux : Rien à signaler, les travaux se déroulent selon le planning prévu.

Tennis de table – PING PONG

L'activité de la section Tennis de Table du SLC la béholle reprendra à partir du 26 septembre 2023

- les séances auront lieu les mardis soirs de 20h-22h à la salle des fêtes d'Haudainville

- tout le matériel nécessaire est mis à disposition des joueurs. (sauf les baskets)

- une orientation « loisir » est confirmée.

Il s'agit de séances ouvertes à tous. Il n'y aura ni cours, ni entraînements dirigés.

Les joueurs débutants pourront toutefois bénéficier de conseils pour bien commencer l'activité.

C'est l'occasion de découvrir ou reprendre une activité. Juste des séances à partager avec les autres joueurs.

On vous attend pour avoir le plaisir d'échanger des balles avec vous...



Chasse

Le plan de chasse de la société de chasse de Haudainville est affiché en mairie et dans de nombreux chemins du territoire. La 1ère battue est fixée au samedi 23 septembre.

Promeneurs, vététistes, faites attention à la signalétique mise en place. Ne bravez pas les dispositifs, vous mettriez votre vie en danger !

Les dates de chasse sont les suivantes :

- ◆ Samedi 23 septembre 2023
- ◆ Samedi 14 octobre 2023
- ◆ Samedi 11 novembre 2023
- ◆ Mardi 26 décembre 2023
- ◆ Samedi 20 janvier 2024
- ◆ Samedi 17 février 2024



**Horaire d'hiver de la
déchetterie de la Grimoirie**

À partir du 1er octobre

LUNDI : FERMÉ

MARDI : 13h30—17h30

MERCREDI : 13h30—17h30

JEUDI : 13h30—17h30

VENDREDI : 13h30—17h30

SAMEDI : 9h00—12h00 / 13h30—17h30

DIMANCHE : FERMÉ



Le centenaire du monument aux morts :



C'est le dimanche 9 septembre 1923 que le monument aux morts de notre Commune a été inauguré par Raymond POINCARÉ.

Mais pourquoi un monument aux morts ?

Autrefois des stèles étaient érigées pour garder la mémoire des grandes batailles. A partir de la première guerre mondiale, les Communes de France élèvent des monuments pour y graver les noms de leurs Enfants Morts pour la France. Par la suite, on y porta également, pour la mémoire, les noms des Morts des autres conflits. Un monument, c'est aussi un lieu de recueillement, surtout pour les familles des nombreux disparus restés sans sépulture.



L'histoire du monument :

- 11/1920 : Le Conseil Municipal décide de poser une plaque mémorielle sur le calvaire du cimetière civil.
 - 05/1922 : Sous l'impulsion de l'État, il est projeté d'ériger un monument aux Morts. Crédit prévisionnel : 22 000 fr.
 - 06/1922 : Le projet prévoit l'arasement de deux maisons très endommagées, au centre de la localité.
 - 06/1922 : Décision pour l'achat d'une maison au prix de 17 000 fr. Étude et choix de la stèle proposée par les Marbreries Générales de Paris pour la somme de 19 000 fr.
 - 09/1922 : Vote d'un complément de 3 000 fr. pour le monument.
 - 1922 : La Préfecture autorise la construction du monument. La Municipalité achète la deuxième maison à raser pour la somme de 1500 fr. Une souscription locale produit un montant de 9 300 fr.
- Avec les frais afférents aux achats, le coût du monument est porté à la somme de 22 548 fr.
- * Un franc 1922 équivaut à 1,05843 euro de notre monnaie actuelle.
 - 09/1922 : Autorisation de la Préfecture d'établir une clôture sur murette pour isoler l'espace mémoriel de la route.
 - 02/1923 : Le contrat de fourniture du monument est signé et enregistré, d'un montant de 22 500 fr. pour la stèle, le transport par chemin de fer et l'intervention d'un monteur.
 - 09/09/1923 : Inauguration officielle du monument et de la place attenante par M. Raymond POINCARÉ.
 - 1924 : Dons faits par les prestataires de réquisitions de fourrage de l'année 1917, pour un montant de 4 250 fr.
 - 11/1925 : Construction de la clôture autorisée pour l'espace mémoriel. Coût : 16 500 fr.
 - 1925 : Réception définitive des travaux.

Caractéristiques de la stèle :

Colonne quadrangulaire en granit belge :

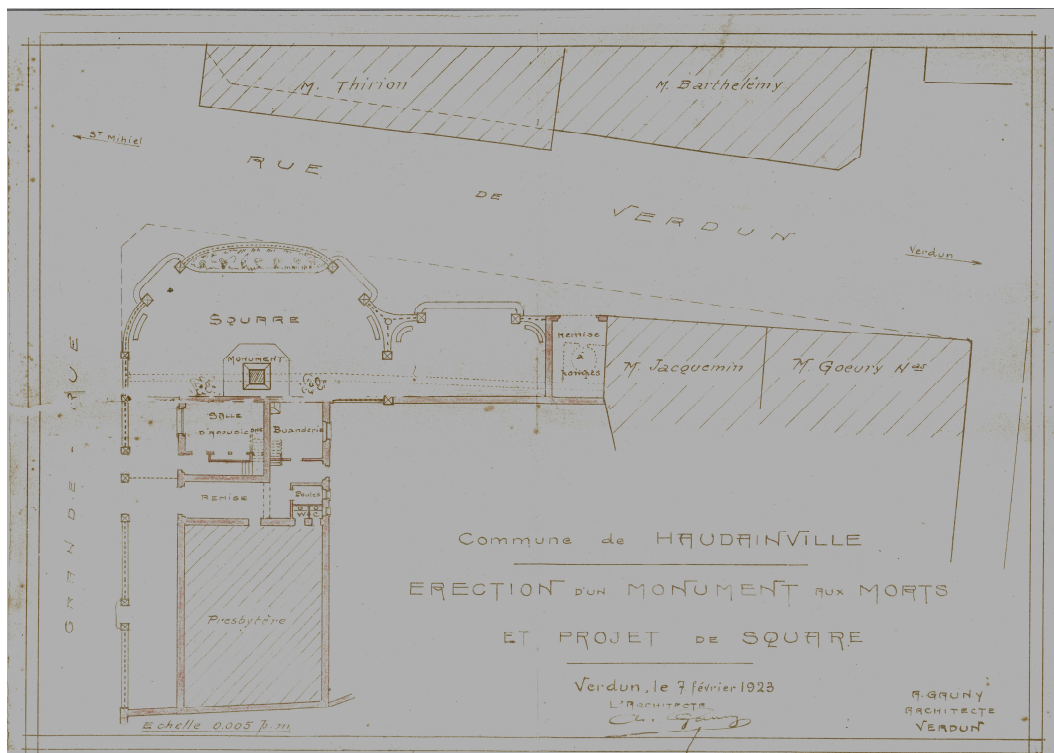
- Chapiteau sculpté.
- Coq au sommet.
- Sculpture en bas-relief d'un poilu mourant.
- Sculpture d'une femme avec drapeau.
- Couronne mortuaire et palmes entrelacées.
- Décoration militaire de la Commune.
- Croix de guerre.
- Plots et lices d'entourage.
- Inscriptions :

1914-1918

Aux Enfants de Haudainville

Morts pour la France





- En 1958 (21 janvier), en prévision de la construction d'une nouvelle Mairie, il est décidé, par le Conseil Municipal, de déplacer le monument, de l'autre coté du carrefour.
Coût de l'opération : 495 900 fr (anciens).

- En 2013 (juin), pour l'aménagement de la traversée du village et la création de parkings proches de la mairie, un nouveau déplacement du monument est réalisé. La stèle est remontée dans le square John Church et se trouve là pour son centenaire en 2023.



Dans le cadre de la cérémonie du centenaire, la place du monument va être pavée et un éclairage bleu, blanc, rouge va être installé. Nous remercions le FEADER (Le fonds européen agricole pour le développement rural) et la région Grand Est pour la subvention qui nous à été accordée.



Michel TONNELLATTO,
Président du Souvenir Français
Verdun-Charny-Val de Meuse



Invitation à la commémoration du centenaire du monument aux morts

HAUDAINVILLE

Samedi 7 octobre - 9h45

- 9h45 : rassemblement au monument aux morts.
- 10h : messe à l'église St Symphorien.
- 11h : retour au monument aux morts pour inauguration de la place, discours, dépôt des fleurs et Marseillaise.
- 12h : verre de l'amitié offert à la salle polyvalente et exposition consacrée au centenaire avec documents d'époque.

Avec la participation de la Chanterie des Eaux vives



Patrick LORANS,
Maire d'Haudainville



Travaux de réfection de la place du monument aux morts :

Début septembre, la société Biovap est intervenue pour nettoyer le monument à la vapeur et le 11 septembre, c'est la société Chollet frères qui a commencé les travaux de rénovation de la place. Nous avons choisi de faire installer des pavés en pierre et un éclairage bleu, blanc, rouge. Une allée pavée permettra d'accéder à la place depuis la rue du Moulin.

Ces travaux sont financés grâce à une subvention du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et la région Grand Est.



Travaux rues des Ecoles et de Metz :

Les travaux rues des Écoles, de Metz et au Coteau de la Louvière (pont des Bocquets) ont démarré le 24 juillet dernier et doivent durer jusqu'en décembre.

Il s'agit de rénover ces rues en enfouissant les réseaux secs (électricité, éclairage public, fibre...) et en posant un nouvel enrobé.

Plusieurs phases sont prévues :

- **La rue des Écoles** : cette phase est achevée depuis début septembre (sauf l'enrobé). Les différents regards de branchement, coffrets et fourreaux ont été posés ainsi que les bordures.

La création d'un parking de 8 places à l'angle de la rue des Écoles et de la rue des Bœufs est à l'étude.

- **La rue de Metz** : le rabotage des trottoirs a commencé début septembre. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs doivent durer plusieurs semaines.

Un trottoir sera créé afin de permettre d'accéder à l'école en toute sécurité.

Le chemin de Sommedieu qui permet d'accéder au château d'eau sera également refait. Le fossé va être busé puis comblé afin d'élargir le chemin.

- **La rue au Coteau de la Louvière (pont des Bocquets)** : la passerelle du pont des Bocquets va être changée. D'importants travaux sont prévus sur le plateau au carrefour rues au Coteau de la Louvière, de Belrupt et de la Louvière afin de résoudre les problèmes d'inondation dans ce secteur en cas de fortes pluies.

Pour le moment, les arrêts des bus urbains Haudainville Ecole Primaire et des bus scolaires sont transférés provisoirement à l'arrêt Haudainville Centre à côté du Monument aux morts.



Nouvelles poubelles pour les communes de l'agglomération du Grand Verdun :

D'ici fin octobre, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun va débiter la distribution de nouvelles poubelles en remplacement des bacs actuels ou en apport là où il n'en existe pas. Toutes les communes de la collectivité sont concernées.

Les informations sur les modalités de distribution seront prochainement communiquées dans votre boîte aux lettres.

Par ailleurs, dans le cadre de l'interdiction de jeter les déchets biodégradables (restes de repas, épluchures...) dans la poubelle noire (celle des OMR, ordures ménagères résiduelles) à partir du 1^{er} janvier 2024, Haudainville va être dotée de 4 PAV (Point Apport Volontaire). Il s'agit d'un bac poubelle de 240l enfermé dans un abri bac (voir photo). Il est intéressant de savoir, qu'en moyenne, les biodéchets représentent 27% du poids de la poubelle noire.

Vous pourrez donc déposer ces déchets compostables dans ces bacs qui seront vidés une fois par semaine.

Il est également possible de récupérer **gratuitement** un composteur (pour ceux qui ont la possibilité d'en installer un chez eux) en assistant à une réunion compostage dont voici les dates :

- mardi 3/10 à la salle des fêtes de Marre à 18h30
- lundi 09/10 à la salle des fêtes de Thierville sur Meuse à 18h30
- mardi 24/10 à la salle Jeanne d'Arc à Verdun à 18h30
- mercredi 08/11 à la salle des fêtes de Vacherauville 18h30
- mercredi 22/11 à la salle Jeanne d'Arc à Verdun à 18h30

Inscription aux réunions par téléphone au 03 29 83 62 96 / 03 29 83 44 22
ou par mail : environnement@grandverdun.fr



Prêt de broyeur par le service environnement de la CAGV :

Le service prête des broyeurs pour tous les administrés de la CAGV : un broyeur électrique et un broyeur thermique. Les caractéristiques sont les suivantes :

	Modèle thermique	Modèle électrique
Encombrement sans entonnoir	740 x 650 x 1050 mm	740 x 650 x 910 mm
Poids	63 kg	60 kg
Section de branchage max	5,5 cm	4,5 cm
Transport	Debout impérativement = nécessité d'un utilitaire ou d'une remorque	Peut être transporté couché dans une citadine en break
Energie	Doit être rendu impérativement avec le plein SP 98	Rallonge < 20 m avec fiche terre impérativement

La durée du prêt est de 48 h en semaine ou du vendredi matin au lundi pour les prêts le week-end. Il y a une démonstration lors de l'emprunt avec les consignes de sécurité. Le casque à visière avec casque antibruit est également fourni.

Les documents suivants sont demandés lors de la signature de la convention ou au préalable par mail :

- justificatif de domicile récent
- pièce d'identité
- attestation d'assurance de responsabilité civile



Vous pouvez contacter le service environnement du Grand Verdun pour plus d'information : 03 29 83 44 22

Repas républicain du 14 juillet :

Une soixantaine de personnes a répondu présent pour le repas républicain du 14 juillet organisé par le Comité des fêtes sur la place à côté du city stade rue de Butry. C'est par un temps clément que les convives ont pu partager les plats confectionnés par chacun.

M. le Maire a inauguré le boulodrome et la table de tennis de table.



La Mairie a mandaté M. HOCQUET pour élaguer quelques chemins communaux comme ici chemin de Sommedieue.



Fête patronale :

La fête patronale de la St Symphorien a battu son plein du 26 au 28 août. Après un démarrage poussif le samedi, les enfants et parents étaient nombreux le dimanche.



Des nouvelles de l'église St Symphorien :

Une messe sera donnée lors de la cérémonie du centenaire du monument aux morts, l'église a été entièrement nettoyée. De la mousse verte s'était développée avec la chaleur et l'humidité.

Le père Eric JACQUET, qui officiera le samedi 7 octobre, est passé visiter l'église. Après discussion, il est prêt à célébrer la messe du samedi matin une fois par mois à partir d'avril 2024.

Toutefois, il a besoin de bénévoles pour l'aider dans cette tâche. Les personnes, qui souhaitent s'investir pour que les messes reprennent, peuvent se faire connaître en appelant Jérôme MARTINET au [06-72-83-30-15](tel:06-72-83-30-15).

En attendant, Mme Annie ERARD ouvrira l'église le premier vendredi de chaque mois de 14h à 16h à partir du mois de novembre pour un moment de recueillement. D'autres projets pour faire revivre notre église sont à l'étude.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.